

ARIS

Association des Retraités de la Banque Indosuez devenue CA-CIB

Association régie par la loi de 1901 (publication au J.O. du 19 mai 1982)
ARIS c/o CA-CIB. 12, place des Etats Unis, CS 70052 - 92547 Montrouge Cedex.
Tél : 01 45 62 79 94 - Email : arindosuez@wanadoo.fr

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 27 mars 2020 tenue à « huis clos »

PROCES VERBAL N° 302.

L'Assemblée Générale Ordinaire prévue le 27 mars 2020, a été régulièrement convoquée par courrier du 21 février 2020. Compte tenu de la propagation du Covid-19, la réunion physique de plus d'une centaine de personnes nous est apparue dangereuse et en conséquence nous l'avons annulée. Tous les adhérents convoqués ont été prévenus par courrier du 02 mars 2020.

En raison de l'épidémie de Covid-19, l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 a adapté des règles de réunion et de délibération des assemblées.

Il a été précisé que les Assemblées devant se réunir entre le 12 mars et le 27 juillet 2020 pouvaient se tenir « à huis clos ». Une assemblée « à huis clos » est une assemblée tenue sans que ses membres assistent à la séance en y étant présents physiquement. Dans ce cas, les membres de l'Assemblée participent et votent selon les autres modalités prévues par la loi ou les statuts de l'association.

Il est notamment précisé qu'une Assemblée qui a été convoquée avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance et qui devait se tenir après pouvait se tenir « à huis clos », sous réserve de remplir les autres conditions prévues par l'ordonnance, en particulier en ce qui concerne l'information des adhérents.

Toutes les informations (rapport d'activité 2019 - rapport financier 2019 - comptes 2019 - budget 2020 - rapport des vérificateurs des comptes - noms des administrateurs à élire) ayant été jointes à la convocation, notre Assemblée générale a donc pu se tenir « à huis clos ».

En voici le compte rendu.

Sur 673 adhérents à jour de la cotisation 2020, convoqués à cette assemblée, 420 ont valablement exprimé leur vote par correspondance soit une très bonne participation à 62,41% et deux votes nuls

Présentation des résultats des votes exprimés par correspondance sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

Première résolution. «l'Assemblée Générale approuve le rapport d'activité de l'année 2019, joint à la convocation.»

Pour : 417 Contre : 1 Abstention : 0

Deuxième résolution. «l'Assemblée Générale approuve le rapport financier de l'exercice 2019 joint à la convocation.»

Pour : 417 Contre : 1 Abstention : 0

ARIS

Association des Retraités de la Banque Indosuez devenue CA-CIB

Association régie par la loi de 1901 (publication au J.O. du 19 mai 1982)
ARIS c/o CA-CIB. 12, place des Etats Unis, CS 70052 - 92547 Montrouge Cedex.
Tél : 01 45 62 79 94 - Email : arindosuez@wanadoo.fr

Troisième résolution. «L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2019 et le budget 2020, qui étaient joints à la convocation, accompagnés du rapport des vérificateurs des comptes et donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration.»

Pour : 417 Contre : 1 Abstention : 0

Quatrième résolution. « L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Evelyne PERRIN. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.»

Pour : 414 Contre : 4 Abstentions : 0

A l'issue de ces élections, la nouvelle composition du Conseil d'Administration est la suivante :

Mme Geneviève ATTALI.	M. Jean-Pierre PAMPILLI.
M. Bertrand de VARAX	M. Jean-Yves PAUGAM
Mme Christiane DULONDEL	Mme Evelyne PERRIN
M. Roger LATRAYE	M. Jean-Yves PERRIN
Mme Martine MOULIN	Mme Myriam PLANARD

Deux places restent vacantes. Les adhérents qui souhaiteraient nous rejoindre peuvent nous contacter.

L'annuaire sera adressé au mois de juin, aux adhérents à jour de leur cotisation 2020.

Jean-Pierre PAMPILLI
Président

Jean-Yves PERRIN
Trésorier